

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 12 mars 2024

A) Membres présents

> Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou dans les établissements membres

■ Professeurs et personnels assimilés des universités – A

- Nadia Haddad
- Arnaud Le Ny
- Yamin Leprince

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B

- Artemisa Flores Espinola

■ Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein de l'établissement Université Paris-Est - C

- Fatima de Freitas
- Audrey Adeagbo

■ Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou dans un établissement membre – E

- Mohammadreza Hagheghe
- Mathilde Chaumont
- Yessine Jelassi

> Personnalités qualifiées

- Joël Cuny à partir de 14h39
- Nicolas Canivet

> Représentants des établissements membres

- École des Ponts ParisTech : Anthony Briant jusqu'à 17h37
- ENVA : Renaud Tissier jusqu'à 17h37
- UPEC : Simon Gilbert jusqu'à 17h37
- Université Gustave Eiffel : Jean-Bernard Kovarik jusqu'à 15h40

> Président d'Université Paris-Est : Alexandre Maitrot de la Motte

B) Membres représentés

- François Brouat représenté par Alexandre Maitrot de la Motte
- Stéphane Jamain représenté par Audrey Adeagbo
- Stéphane Jaffard représenté par Nadia Haddad
- Sabine Hermenault représentée par Artemisa Flores Espinola
- Bruno Polack représenté par Arnaud Le Ny

C) Membres absents / excusés

- Mahdi Zargayouna, représentant des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B
- Virginie Ehlacher, représentante des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités - B
- Sébastien Sigiscar, représentant des personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres – D

- Angela Pascoa Dos Santos, représentante de la Région Ile-de-France
- Catherine Vauconsant, personnalité qualifiée – organisme CHIC
- Séverine Kirchner, personnalité qualifiée – organisme CSTB

Invités

> Invités de droit avec voix consultative

- Bénédicte François, vice-présidente en charge du Doctorat d'Université Paris-Est et référente égalité d'Université Paris-Est
- Nelly Tocko, agente comptable d'Université Paris-Est
- Julien Sebag, représentant du recteur de la Région académique Ile-de-France

> Autres invités

- Éric Léonel, responsable politique Pépite 3EF
- Frédéric Bourquin, vice-président délégué à l'innovation de l'Université Gustave Eiffel
- Virginie Bellance, assistante de direction d'Université Paris-Est

-
- ❖ Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14 heures 07

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration est ouvert.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Le président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils souhaitent formuler des remarques ou apporter des modifications au compte-rendu de la séance du 28 novembre 2023. Aucune demande n'est faite en ce sens.

Première délibération

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2023.

2. POINTS D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

a. La Formation doctorale :

Bénédicte François, vice-présidente Doctorat de la ComUE Paris-Est, informe les membres du Conseil d'administration des travaux menés par le Département des études doctorales et les événements à venir.

Concernant le volet international, pour l'année 2024, 20 bourses d'aide à la mobilité internationale et 10 bourses en soutien aux thèses en cotutelle ont été attribuées aux doctorantes et doctorants du site sur avis du Conseil de la formation doctorale, qui s'est tenu en décembre 2023. Par ailleurs, 9 chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers ont été invités pour l'année 2024 pour collaborer avec les équipes scientifiques et académiques du site.

Concernant le financement des thèses, le Conseil de la formation doctorale a convenu d'impliquer les laboratoires et les directions des écoles doctorales dans le travail d'harmonisation d'une procédure, alors que les textes régissant le doctorat ne le prévoient pas formellement.

De plus, une réflexion a été menée sur les comités de suivi individuel, la procédure s'étant complexifiée. Il a été décidé que les doctorants se retrouvent en dernier lieu avec les membres de leur comité, afin de pouvoir s'exprimer librement.

Les formations proposées par le Département des études doctorales seront renforcées. Pour ce faire, l'élaboration d'un catalogue des formations disciplinaires a été entamée, en prenant soin de mutualiser les formations jugées pertinentes pour plusieurs écoles doctorales.

Dans le cadre de la dématérialisation de la procédure de soutenance, la représentante d'Adum (logiciel de gestion de scolarité des doctorantes et doctorants) a été invitée en séance du Conseil de la formation doctorale pour répondre aux différentes questions des membres. Le processus de dématérialisation des soutenances sera mis en place dans les semaines à venir.

Dans le cadre de l'Habilitation à Diriger des Recherches, l'école doctorale SVS propose déjà des formations destinées aux encadrants. Une réflexion est en cours pour mettre ce type de formations en place à la rentrée prochaine.

Le Département des études doctorales pilote la rédaction du rapport d'autoévaluation du collège doctoral du site

dans le cadre de l'évaluation Hcéres. Une réunion a été organisée à l'initiative du Haut conseil d'évaluation le 14 décembre 2023 au cours de laquelle des questions ont été posées sur le travail mené depuis la dernière évaluation. Le rapport d'autoévaluation de la formation doctorale du site est à soumettre à l'Hcéres le 14 juin 2024.

Concernant les événements, le prix des thèses Paris-Est Sup s'est tenu en novembre 2023 ; les journées de rentrée des doctorants ont été organisées le 11 décembre à Champs-sur-Marne et le 12 décembre à Créteil. La ComUE a présenté la formation doctorale aux journées Portes Ouvertes des universités du site et à la journée des masters organisée par l'UPEC. Pour finir, le 19 mars 2024, Paris-Est Sup organise la finale « régionale » du concours de vulgarisation scientifique « Ma thèse en 180 secondes ».

Yamin Leprince se montre enthousiaste quant à la formation destinée aux encadrants pour l'HDR. De plus, elle désire connaître la date à laquelle les soutenances dématérialisées seront possibles.

Bénédicte François souhaiterait que cette procédure soit mise en place dans le courant du mois d'avril.

Le président de la ComUE insiste sur la nécessité d'échanger sur les bonnes pratiques dans le cadre de la formation des encadrants, y compris avec des professionnels appartenant à d'autres disciplines. Les formations, qui ne doivent pas être excessivement contraignantes, pourront d'abord être organisées lors de l'HDR. Le second moment pour mener ces formations reste à déterminer, il conviendra alors de tenir compte des spécificités propres à chaque discipline.

Arnaud Le Ny est d'avis que certaines formations ne sont pas indispensables, d'autant plus qu'elles nécessitent du temps. Pour l'HDR, les directives existantes suffisent, et il en va de la responsabilité de chacun de se tenir informé des textes en vigueur.

Le président de la ComUE indique que l'approche suivie consiste en des échanges plus qu'en une formation proprement dite. L'arrêté concernant la formation doctorale est connu pour sa complexité. Il est donc important de se mettre à la place d'un encadrant qui supervise sa première thèse. Dans cette optique, il est judicieux de lui fournir des informations sur ce qui existe d'un point de vue réglementaire.

b. La Mission de projets :

❖ Projets scientifiques interétablissements

Le président de la ComUE fait savoir que certaines activités sont désormais régulières dans le cadre de la mission de projets. Plusieurs journées scientifiques ont été organisées, et lors de celle du 26 septembre 2023, les bilans des projets soutenus par l'AAP « Amorçage » 2021 ont été dressés.

L'édition 2023 de l'AAP a été lancée au mois de juillet 2023, et la période de candidature s'est clôturée fin octobre. Quatorze dossiers éligibles ont été présentés, ce qui est conforme à la moyenne des années antérieures. Il convient de noter un renouvellement des thèmes et des équipes. Par ailleurs, certains dossiers qui n'avaient pas été financés les années précédentes ont été améliorés par leurs porteurs, et ont été labellisés cette année.

Aux mois de novembre 2023 à janvier 2024, les projets ont été évalués par des experts externes au site. Le 30 janvier 2024, les projets ont été soumis au Conseil de projets. Parmi les critères de sélection figurent la qualité scientifique du projet et son caractère novateur et transformant. Il a aussi fallu prendre en considération la collaboration entre des équipes qui ne travaillent pas habituellement ensemble. Les établissements membres et associés ont exprimé leur volonté que certains thèmes soient abordés, tels que ceux liés à la santé, à l'environnement, et à la ville. A l'issue du Conseil de projets, cinq projets ont été retenus pour un budget total de 190 000 euros. Les sujets de recherche retenus abordent principalement des thèmes en science dure, un faible nombre de projets en SHS a été déposé.

Concernant le Pôle universitaire d'innovation SEville, la convention attributive d'aide à hauteur de 2.5M€ a été signée le 6 mars 2024. Un examen du projet se tiendra à mi-parcours pour l'attribution des 1,5 million € restant. Le 7 mars 2024, la journée de lancement officielle du projet a été organisée à Champs-sur-Marne, rassemblant plus de 100 participants. La programmation prévoyait des visites de quatre plateformes scientifiques du campus.

❖ Pépité 3EF – Entrepreneuriat étudiant :

Éric Léonel, responsable politique de Pépité 3EF, indique que le 2^e Comité d'engagement de l'année, chargé d'attribuer le statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE) aux jeunes porteurs de projets, s'est tenu en janvier 2024. Depuis sa création en 2014, 1 052 étudiants se sont vus attribués le SNEE. En 2023/2024, 152 étudiantes et étudiants bénéficient du SNEE. Cette année, le nombre d'attribution du SNEE est en baisse, les établissements partenaires ont moins encouragé les étudiants à candidater contrairement aux années précédentes. De plus, un retard dans la saisie des données sur *Pepitizy*, plateforme nationale du ministère de

l'ESR, est observé. Les référents des établissements ont indiqué un volume important de dossiers à traiter. Par ailleurs, le MESR a augmenté sa dotation à Pépite 3EF le plaçant au 8^e rang national et au 1^{er} rang régional. Éric Léonel évoque les partenariats avec l'ICAM (hors consortium) dont les étudiants entrepreneurs sont accompagnés par Pépite 3EF et avec le lycée Jean-Rose (Meaux) pour lequel Pépite 3EF organise des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Enfin, les jeunes diplômés peuvent s'inscrire au D2E (diplôme Etudiant-Entrepreneur), s'ils souhaitent poursuivre leur projet entrepreneurial et être accompagnés. Le programme de formation qui leur est proposé a été renouvelé et est exclusivement opéré par l'équipe Pépite 3EF de la ComUE et non plus par les établissements partenaires. Eric Leonel annonce l'organisation de plusieurs événements, dont la finale de « Tous labellisés ! », concours de pitch entrepreneurial, qui se tiendra le 28 mars 2024.

Arnaud Le Ny remarque que la part des étudiants entrepreneurs de l'UPEC est faible au vu de la taille de l'université comparativement à celle de l'université Gustave Eiffel et de ses écoles composantes. Il s'interroge sur les raisons de cette différence.

Éric Léonel confirme une baisse des candidatures au SNEE des étudiants cristoliens mais cette tendance concerne aussi les étudiants de l'univ. Gustave Eiffel. Les référents entrepreneuriat des établissements ont délibérément choisi de présenter moins de candidats, car ils estiment ne pas pouvoir les accompagner convenablement, notamment par manque de moyens.

3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023 DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST

Le président de la ComUE informe les membres du Conseil d'information de la bonne maîtrise du budget en 2023. Il rappelle qu'en 2019, le Conseil d'administration avait adopté une trajectoire budgétaire couvrant la période 2020-2024 qui prévoyait un retour progressif à l'équilibre à partir de 2023. Les budgets 2020, 2021 et 2022 de la ComUE ont subi les conséquences de la crise sanitaire, entraînant le décalage de certaines dépenses. Cependant, les comptes financiers montrent une bonne gestion du budget.

Le président présente le rapport de l'ordonnateur.

Concernant les dépenses, la revalorisation du point d'indice, non compensé par l'État, a entraîné des dépenses supplémentaires. L'augmentation de la masse salariale, non prévue lors du vote de la trajectoire budgétaire en 2019, n'entraîne toutefois pas de conséquences négatives significatives sur les comptes de l'établissement. En ce qui concerne le doctorat, il faut constater une maîtrise importante des dépenses liées à la rationalisation du catalogue de formations. En revanche, le taux d'exécution des contrats doctoraux est de 104 % du fait de la revalorisation du point d'indice. La mission de projets accuse une sous-exécution liée à l'activité de l'appel à projets « Amorçage » qui connaît des retards liés au processus de conventionnement avec les établissements et au démarrage décalé des projets.

Les dépenses de certaines activités n'ont pas d'impact sur le résultat : par exemple les abonnements mutualisés, sont refacturés aux établissements à l'euro près.

Les recettes correspondent globalement à ce qui avait été anticipé. La ComUE a perçu de la part de l'ANR une avance de 142 000 euros au titre de l'année 2023 pour le PUI SEville. Cette recette n'a pas encore été dépensée, dans la mesure la convention d'aide attributive n'a été signée qu'en 2024. Le budget alloué au PUI sera construit de manière pluriannuelle.

Le solde budgétaire s'élève à 342 000 euros, toutes activités confondues, dont 142 000 euros de recettes de PUI. Le décalage avec le chiffre annoncé de 600 000 euros correspond à des recettes d'allocations doctorales qui auraient dû être encaissées en 2023.

Nelly Tocko, agente comptable, présente le rapport comptable.

Elle explique que plusieurs faits marquants ont influencé la gestion budgétaire et comptable, tels que le projet SEville (142 000 euros), le renouvellement du financement par la ComUE de l'appel à projets Amorçage, l'attribution de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle versée au mois d'octobre, etc.

Le résultat net comptable s'élève à 341 000 euros tandis que le solde budgétaire (différence entre les encaissements et les décaissements, situation de trésorerie) est évalué à 342 000 euros. Plusieurs éléments expliquent la variation entre le solde budgétaire et le solde comptable : les charges et produits rattachés à l'exercice et les produits à recevoir impactent notamment le solde comptable, mais pas le solde budgétaire. Parallèlement, les acquisitions d'immobilisations et les décalages dans le temps ont impacté le solde budgétaire,

mais pas le solde comptable.

La capacité d'autofinancement, qui s'établit à 376 000 euros, est homogène avec l'évolution du résultat net comptable. Le fonds de roulement, qui accuse un abondement des réserves en 2023, s'établit à 4 502 000 euros et représente 409 jours de charges décaissables. Cet indicateur doit toutefois être interprété avec prudence du fait de la dépendance de la COMUE envers l'État.

La situation de trésorerie au 31 décembre 2023 atteignait 4 052 000 euros.

Certaines dépenses de 2023 seront décaissées en 2024, notamment le loyer des locaux IGN qui est lissé d'une année sur l'autre. Certaines missions seront décaissées en 2024, qui n'ont pas impacté le solde budgétaire, mais ont eu une incidence sur le solde comptable. De la même manière, des recettes de 2023 seront perçues en 2024 : allocations doctorales, tickets d'entrée des établissements et refacturations sans influence sur le résultat. L'analyse du bilan indique que les ressources propres s'élèvent à 19 000 000 euros ; les immobilisations s'élèvent à 14 000 000 euros ; les réserves en fonds de roulement à 4 500 000 euros. L'écart entre les créances et les dettes aboutit à un besoin en fonds de roulement de 451 000 euros et la différence entre le fonds de roulement, et le besoin en fonds de roulement aboutit à un solde de trésorerie de 4 551 000 euros.

L'agente comptable souligne que l'exécution du budget 2023 a été impactée par la vacance de poste prolongée dans le service financier de la ComUE, d'où la nécessité de renforcer les dispositifs de maîtrise des risques par la mise en place de nouvelles procédures pour permettre un meilleur suivi. Un travail est mené en collaboration avec le contrôle interne pour sécuriser les chaînes de traitement.

En conclusion, la ComUE reste dans la trajectoire qu'elle s'était fixée ; toutefois, l'établissement dispose de peu de marge de manœuvre au niveau de son compte de résultat puisque sa santé financière demeure très dépendante des organismes de tutelle.

Yessine Jelassi interroge le président sur les postes sur lesquels des économies ont pu être constatées en 2023. Pour les détails et une analyse très fine, le président de la ComUE invite les administrateurs à reprendre les documents transmis pour le conseil et de comparer ligne par ligne les dépenses prévues au budget initial à celles du tableau financier.

Plus globalement, si l'on raisonne en termes de dépenses de personnel, celles-ci correspondent à ce qui avait été prévu avec des variations entre les différents éléments qui se sont compensées. Par exemple, l'augmentation des mesures sociales a été contrebalancée par les vacances de poste. Cela dit, l'établissement n'a pas réellement de marge de manœuvre sur les rémunérations. Les rémunérations des agents et contractuels dépendent en effet de la valeur du point d'indice.

Arnaud Le Ny indique que le point d'indice est de nouveau gelé, ce qui nuit au pouvoir d'achat dans une période qui connaît une inflation galopante. Il demande si la direction peut favoriser certains types de contrat.

Le président de la ComUE répond que la taille de l'établissement l'empêche de prendre des mesures collectives au-delà des indices généraux. Toutefois, l'établissement demeure attentif aux demandes émanant des agents. Par exemple, en 2022, au moment où les prix du carburant étaient très élevés, l'établissement a augmenté le nombre de jours de télétravail hebdomadaires. Une réévaluation de salaire peut également avoir lieu au moment du renouvellement des contrats tout en garantissant un principe d'équité (indice INM).

Dans la mesure où les dépenses d'investissement sont limitées, les principales économies possibles concernent les dépenses de fonctionnement : fonctionnement général, dépenses de formation doctorale et mission de projets.

Deuxième délibération

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les articles 1 et 2 : exécutions budgétaire et comptable

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'article 3 : affectation du résultat en report à nouveau à hauteur de 341 122,27€

4. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE D'UNIVERSITÉ PARIS-EST

Le conseil des membres propose la candidature de Frédéric Bourquin, coordinateur scientifique du PUI SEville, à la vice-présidence de la ComUE.

Frédéric Bourquin présente son parcours, ses fonctions et l'ambition qu'il a pour le site de Paris-Est de « faire système », notamment au travers de l'articulation des projets de la ComUE avec l'innovation.

Yessine Jelassi interroge Frédéric Bourquin sur l'intégration des SHS dans les différents projets innovants envisagés et évoqués.

Selon Frédéric Bourquin, une grande force réside dans l'hybridation avec d'autres domaines scientifiques. Prenant l'exemple de l'écoquartier de La Vallée, dans le cadre de l'I-SITE FUTURE, les projets multidisciplinaires intégraient la dimension des sciences de l'homme et de la société pour promouvoir l'innovation urbaine.

Il est procédé au vote à bulletin secret selon les conditions habituelles. Nadia HADDAD occupe le rôle de présidente du bureau de vote tandis que Mohammadreza Hagheghe et Mathilde Chaumont sont assesseurs.

Troisième délibération

Frédéric Bourquin est élu 1^{er} vice-président de la ComUE Université Paris-Est avec 17 voix pour et 2 abstentions

5. COMUE EXPÉRIMENTALE : SORTIE DE L'EXPÉRIMENTATION

Le président de la ComUE indique avoir inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration le point de la sortie de l'expérimentation de la ComUE à la suite à d'interventions publiques et de rumeurs sur la prochaine disparition de la ComUE. Le président d'Université Paris-Est rappelle que le CA est souverain concernant la décision de l'avenir de l'établissement. Il ajoute que ces interventions et rumeurs sont peu respectueuses des agents de la ComUE, qui sont au service de la communauté et des doctorants des établissements, et au service des projets scientifiques. Il rappelle avoir indiqué sa position au travers d'interviews accordées à la presse spécialisée.

Le président rappelle que faute d'un projet de fusion entre les universités du site (UPEC et UPEM), l'objectif n'était plus d'avoir une ComUE intégratrice, mais une ComUE impliquée dans la collaboration territoriale tout en restant en établissement public, sous la forme d'une ComUE expérimentale.

Il indique que la sortie de l'expérimentation devra être respectueuse des textes législatifs, dont notamment à l'ordonnance de 2018 sur les établissements expérimentaux.

Le président de la ComUE identifie 4 scénarii juridiquement possibles de sortie d'expérimentation : 1/la pérennisation de l'établissement expérimental sans changement, 2/la pérennisation de l'établissement expérimental avec des changements (mineurs), 3/le passage à une convention de coordination territoriale (ce qui reviendrait à faire du mécano institutionnel et à perdre les subventions) ou 4/l'abandon d'une politique de site.

Pour chaque scénario, il convient d'éviter les idées préconçues et de procéder à une analyse neutre. La discussion nécessaire concerne le calendrier et la méthode. Il convient notamment de réfléchir en termes d'avantages et d'inconvénients à la situation des personnels. Si l'établissement venait à disparaître, le Président demanderait aux membres d'assumer leurs responsabilités et de reprendre les contrats des personnels de la ComUE.

Concernant les sujets gérés par la ComUE, la qualité de la formation doctorale proposée et reconnue par les encadrants et les docteurs ne devrait pas être remise en cause ; la disparition prématurée de l'établissement ferait peser de gros risques sur la pérennité du projet SEville et sur l'obtention de futures subventions après 2026 ; les relations tissées avec les 13 établissements associés dans le cadre de la politique de site sont à préserver. Enfin, il conviendra d'aborder également la question des objets communs (Efficacity, bâtiment Bienvenue, etc.) portés actuellement par la ComUE.

Le Président de la ComUE invite les représentants des établissements à s'exprimer.

Simon Gilbert, représentant de l'UPEC, précise que le sujet de la disparition de la ComUE n'a pas été abordé en conseil d'administration de l'université, même si le Président s'est exprimé à plusieurs reprises. Ce dernier considère que les ComUE sont vouées à disparaître, laissant la place à un nouveau modèle de coopération territoriale. Ce fait ne remet pas en question la qualité du travail effectué par la ComUE Paris-Est en termes de développement des relations entre les membres, de gestion de nouveaux projets et dans ses autres missions. Le président de l'UPEC envisage la signature d'une convention de coordination territoriale, même si plusieurs points doivent être étudiés : les moyens financiers, la transition, l'articulation entre les membres et les associés dans une convention, le partage des actions de la SATT, etc. Le conseil d'administration rendra sa décision quand le projet sera présenté dans l'instance.

Faute de représentation de l'Université Gustave Eiffel, le président de la ComUE résume la position de Gilles

Roussel, son président, présentée lors du conseil des membres du 26 février. Pour le président Roussel, la question de la sortie d'expérimentation n'est pas urgente. Le jour où il faudra la poser, il conviendra de garder à l'esprit les différents sujets à régler.

Anthony Briant, expose la position de l'École des Ponts qui travaille en parallèle à son intégration à l'Institut Polytechnique de Paris dans les prochains mois, tout en renforçant les partenariats de recherche sur les thématiques de l'aménagement et de la ville durable sur le site de Paris-Est. L'intégration de l'École des Ponts à IPP impacterait la ComUE dans la mesure où les chercheurs devront choisir leur établissement de rattachement. Sur le plan scientifique, l'École des Ponts implantée sur le site de Paris Est depuis 25 ans est fortement investie dans les problématiques de recherche de l'aménagement et du transport et de la ville durable. Il n'y a aucune raison que l'intégration à IPP casse cette dynamique. L'École est attachée à la possibilité de continuer à travailler dans un modèle qui restera à redéfinir à tous les objets communs de recherche scientifique du site. Le directeur de l'École exprimera, en temps voulu, sa volonté de sortir de la ComUE selon un calendrier propre. Ni ce calendrier ni la sortie de l'École ne doivent prédéterminer le débat à mener au CA de la ComUE. Les enjeux institutionnels ne doivent pas déséquilibrer la capacité des chercheurs de l'École à poursuivre leurs recherches.

Renaud Tissier, représentant de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, déclare qu'aucune réflexion n'a été engagée sur le sujet pour le moment. L'école est attachée au développement du site et souhaite conserver sa stabilité en évitant les coups de volant institutionnels inutiles.

Le président de la ComUE souhaite recueillir les réactions du conseil d'administration et réfléchir à la pertinence d'une analyse SWOT sur les quatre scénarii proposés.

Fatima de Freitas, représentante des personnels de la ComUE, annonce que ses collègues ont été informés de ce point inscrit à l'ordre du jour. Elle fait part aux administrateurs des inquiétudes des personnels sur l'éventuelle disparition de l'établissement, le devenir des objets communs et les personnels. Une trentaine de personnes sont concernées et en subiront les effets. Elle mentionne les cas de réunion de travail au cours desquelles les opérationnels s'entendent dire : « à quoi bon discuter de tels sujets, car dans dix mois vous n'existerez plus ». Ces propos suscitent de la colère et elle précise qu'il est important de faire passer le message au sein des établissements que les agents, même s'ils ne sont pas titulaires, sont investis dans la mission de service public.

Arnaud Le Ny rappelle que le syndicat FSU qu'il représente était opposé à la ComUE intégratrice lors du processus de fusion UPEC/UPEM et préférerait le modèle de coopération scientifique porté par les PRES. Selon le syndicat, le modèle de ComUE expérimentale représente une moins-value de la participation démocratique. Néanmoins, le syndicat s'opposera fermement à la dissolution de la ComUE, au vu de l'incidence de celle-ci sur le doctorat et sur les personnels de l'établissement.

Nadia Haddad est du même avis général que les établissements réticents à briser la dynamique qui s'est créée. En tant que représentante du collège A, elle a interrogé quelques-uns de ses collègues. Néanmoins à l'école vétérinaire, le projet qui visait à donner une visibilité sur la partie santé à la ComUE n'a pas eu le sort qu'il aurait dû avoir. Les actions menées par la ComUE (journée scientifique, Ma thèse en 80 secondes) ont néanmoins commencé à infuser et donner une certaine visibilité de ces actions. Toutes ces initiatives montrent que nous n'en sommes qu'au début de ce qui doit se faire également sur le plan transversal. La balance SHS émerge de plus en plus en amont dans les évaluations des risques et l'appartenance à des structures communes ne peut que promouvoir cette tendance. La perspective inéluctable de la sortie de l'École des Ponts présente certainement un risque pour la structure. Pour sa part, une réflexion s'avère indispensable et doit forcément passer par une analyse SWOT. Concernant le calendrier, il s'agit d'initier la réflexion dans les meilleurs délais en faisant intervenir tous les partenaires et les représentants de chacune des instances. Enfin, elle souhaite communiquer sa sympathie aux membres du personnel qu'il faudra prévenir de la décision du conseil d'administration en temps utile.

Mohammadreza Hagheghe, représentant des usagers, rappelle que l'UNEF s'était opposée à la fusion des universités car la fusion n'était pas dans l'intérêt des étudiants. Aujourd'hui, elle souhaite défendre le maintien de la ComUE justement dans l'intérêt des étudiants et des personnels. Il remercie Simon Gilbert pour sa présence et son écoute et estime qu'il faut faire la part de choses entre la position du Président de l'UPEC et les autres.

Nicolas Canivet, personnalité qualifiée, tient à s'associer au sentiment général de l'intérêt de mener une réflexion posée sur le sujet. Il remercie le président de la ComUE d'avoir mentionné le besoin de garantir l'équilibre entre les membres et les associés. Effectivement, le basculement d'un établissement vers une convention de coopération territoriale ne serait pas sans incidence sur les relations entre les membres et les associés.

Joël Cuny prend la parole au nom de l'ESTP, établissement d'enseignement supérieur reconnu d'intérêt général, et se préoccupe du positionnement des écoles indépendantes dans les politiques publiques. Il reconnaît le travail conjointement réalisé avec l'ensemble de la ComUE qui promeut la collaboration menée avec l'ensemble des établissements.

Yamin Leprince salue tous les beaux projets entrepris par la ComUE grâce aux synergies dégagées dans les établissements et à la coopération. Une réflexion doit être menée pour encourager davantage de dialogue et d'interactions entre les différents établissements et les différentes disciplines.

Simon Gilbert souligne que tout le monde semble être conscient du caractère fécond des rapports mutuels sur le site. Il ne pense pas que le quatrième scénario se concrétisera ; en revanche, il faudra examiner à l'aide d'une analyse SWOT les avantages et les inconvénients de toutes les modalités de coopération. Ce n'est pas tant le principe de la coopération qui est interrogé que la question des modalités, en termes d'agilité, et surtout de financements. Pour répondre aux inquiétudes des agents, l'activité commune demeurera, quel que soit le modèle choisi. Les établissements sont convaincus que ce partage est utile et le travail se poursuivra.

Le président de la ComUE propose, dans un premier temps, d'identifier d'éventuels autres scénarii que les 4 évoqués. Dans un second temps, il s'interroge sur la pertinence d'instruire chacun de ces scénarii possibles. Dans l'affirmative, les points de vigilance identifiés semblent-ils être exhaustifs ou faudrait-il tenir compte d'autres lignes rouges ?

Les administrateurs approuvent les quatre scénarii proposés et l'utilisation de la méthode SWOT pour les instruire. Concernant le calendrier, les prochaines réunions du CA se tiendront en juillet, puis en novembre. Le Président propose de présenter une première analyse en juillet, comme étape intermédiaire. Pour ce faire, il suggère de constituer un groupe de travail composé d'administrateurs volontaires et des représentants des membres. A la suggestion d'ouvrir le GT aux personnels de la ComUE, le président précise que le CSA sera consulté sur les différents scénarii.

Simon Gilbert propose d'analyser l'articulation entre le travail mené dans le cadre de la ComUE (logique de prestation en vue d'une diffusion vers les membres et les associés) et une réflexion qui peut exister en parallèle au sein des établissements membres ou associés (relation à double sens : apport de connaissance, mais également profit ; ainsi, les points de vue des membres de ces institutions seront pris en compte pour qu'ils aient une vision de l'intérêt de continuer à collaborer).

Le président de la ComUE souhaite justement désigner un représentant par établissement dans ce but. Par ailleurs, lui et son équipe restent à la disposition des établissements pour exposer le travail de la COMUE dans leurs instances.

6. APPROBATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022-2023

Le point 5 est reporté au Conseil d'administration du 2 juillet 2024

7. APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT « MOBILITÉS DURABLES ».

Fatima de Freitas présente la réglementation en matière de forfait « Mobilités durables » mise en place en 2020 et étendue en 2022. Elle permet aux agents titulaires et contractuels de la fonction publique de bénéficier d'une indemnité forfaitaire en cas de déplacement entre le domicile et le lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.

Quatrième délibération

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la mise en œuvre du forfait « Mobilités durables » par la ComUE Université Paris-Est.

8. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST ENTRE OCTOBRE 2023 ET FÉVRIER 2024

Le président de la ComUE reprend la liste des conventions signées ou retournées à la ComUE depuis la tenue du dernier Conseil d'administration. Le document transmis aux administrateurs laisse apparaître les montants, en recette ou en dépense, de chaque engagement.

9. QUESTIONS DIVERSES

Yessine Jelassi interroge le président de la ComUE sur le projet de déménagement de l'établissement.

Le président de la ComUE rappelle les difficultés rencontrées par les agents du bâtiment Pyramide à Créteil en très mauvais état et évoque des discussions pour leur déménagement vers des locaux à proximité. Concernant les agents en poste à la Cité Descartes, la majorité est hébergée au quatrième étage du bâtiment de l'ENSG qui souhaite récupérer ses locaux. Un scénario à l'étude consisterait à intégrer des espaces disponibles au bâtiment Bienvenue, dont la ComUE est co-proprétaire.

La séance est levée à 17 heures 44.